L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 MAI 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIRET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $5; par trimestre, $2 50
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $5. par semestre, $3.

PRIX PARTICULIERS.
Nos annonces transitoires, placées à leur de rôle dans un diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Nos annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Nos annonces publiées par intervalles, paieront comme nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paieront $ 20 net le carré par mois.
Les personnes d'un désintéressement et convenance assurés, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera pas 25 par cent.
Toutes les résiliations d'annonces d'affaires paieront 20 cents nette la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées dix fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 28 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co—8 laure salles d'encan, rue de la Vieille Levée—600 caisses bottes, souliers et brodequins et 100 lots linge fait de saison.

Par D. E. Murphy—11 heures et demie, au magasin No 9, rue du Commerce—10 caisses d'ale et de porter.

Par Montgomery Bros & Co.—à leur salle d'encan, rue du Camp — vente régulière de meubles et d'ustensiles de cuisine.—Et aux écuries de F. Liner, rue Gravier, magnifiques chevaux appareillés et de monture, mulets, voches latières, voyes, wagons et harnais.

Par Hois, Bloham & Co.—au No 21 de la rue de Chartres—marchandises sèches, chapeaux, articles de fantaisie et alphabets

Par W. Lessard & Co., à leur salle d'encan, rue de Chartres—marchandises sèches américaines et étrangères.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Encore un déni de justice.

Nous avons protesté contre le jugement de madame Surratt et du Docteur Mudd par des commissions illégales, contre l'exécution barbare de la première et l'emprisonnement cruel du second, nous avons protesté contre le jugement et l'exécution de Wirz, jugement et exécution marqués au sceau de la plus flagrante illégalité et de la plus criante injustice, nous avons protesté contre le long emprisonnement infligé à M. Jefferson Davis; dernièrement, nous avons encore protesté en faveur du Président des Etats Unis, Andrew Johnson, contre les procédés iniques employés pour le faire condamner. Chaque fois que nous en aurons l'occasion, nous protesterons en faveur des victimes de l'arbitraire contre l'injustice ou l'illégalité. Ces protestations de la presse peuvent ne pas avoir d'effet immédiat, mais elles ont cela d'utile qu'elles tiennent l'opinion publique en éveil et qu'elles empêchent de s'émousser la faculté qu'a la conscience humaine de se révolter contre l'injustice.

Aujourd'hui, nous venons élever la voix en faveur d'une autre victime du système d'arbitraire que la dernière guerre a introduit dans les habitudes de cette république. Il y a encore, paraît-il, dans le cachot de l'une prison fédérale un prisonnier confédéré. L'ex-président Jefferson Davis n'était pas le dernier, et la philanthropie d'Horace Greeley pourrait encore trouver à s'exercer en faveur d'un ennemi.

Le lieutenant Jno. C. Brain, de la marine confédérée, a été arrêté chez lui, au milieu de sa famille, le 13 septembre 1866, plus d'un an après la fin de la guerre, sous nous ne savons quelle accusation, et il se trouve, en ce moment, dans le pénitencier du comté de King, à Brooklyn, Etat de New York. Voilà deux ans bientôt qu'il ne voit refuser le bénéfice d'une mise en liberté sous caution, ou celui d'un jugement qui décide de son sort.

Les conséquences de ce long emprisonnement, le lieutenant Brain les expose lui-même dans une lettre que nous reproduisons ci-dessous, la perte de sa fortune et de sa santé pour lui-même, la misère pour sa famille. Cet ancien serviteur de la cause perdue fait un touchant appel à ses concitoyens, et nous connaissons trop le sentiment qui anime les gens du Sud pour douter que cet appel soit entendu. Mais il ne suffit pas de donner un secours pécuniaire qui allége les souffrances du prisonnier et de sa famille, il y a plus à faire en face d'une pareille infortune. Un déni de justice aussi prolongé ne peut être toléré plus longtemps. Toutes les voies légales doivent être tentées pour faire rendre au lieutenant Brain la justice qui lui est due. Ses anciens compagnons d'armes devraient provoquer la formation d'un comité qui prendrait l'affaire en main et qui mettrait en usage tous les moyens licites propres à assurer l'élargissement du prisonnier.

Si un comité n'est pas nommé, il est du devoir des délégués du Sud à la Convention démocratique, d'employer toute leur influence auprès des démocrates du Nord en faveur de notre malheureux compatriote. Le Président Johnson et l'avocat général des Etats Unis doivent être mis en demeure d'user de toute la limite de leurs attributions. Si le lieutenant Brain est coupable de quelque crime que nous ne connaissons pas, qu'on le juge conformément aux lois, s'il est innocent qu'on ne le retienne pas plus longtemps sous les verrous. Voici la lettre dans laquelle il expose sa situation :

CELLULE No 24, Pénitencier du }
comté de King, }
Brooklyn, N.-Y., 16 mars 1868.

A l'amiral R. Semmes :

Cher monsieur : Je prends la liberté de vous adresser ces quelques lignes, vous priant de prêter un appel en ma faveur à nos concitoyens. J'ai été prisonnier sans jugement depuis le 13 septembre 1866, il y a maintenant plus de 18 mois. Dieu sait que j'ai souffert pendant ce temps, soumis comme je suis aux règlements imposés aux prisonniers condamnés. Ma santé souffre d'une longue détention, et ma famille est dans la plus extrême pauvreté depuis mon arrestation. Je pense qu'il y a dans votre ville, quelques personnes qui m'ont connu comme officier de la marine, et qui ne me refuseront pas de me secourir à l'heure du besoin.

J'ai grand besoin de fonds pour ma défense et pour ma famille. Si j'étais relaché demain, je serais sur le pavé sans un sou, car mon emprisonnement m'a ruiné complétement.

Je vous remercie sincèrement pour les présente que vous avez eu la bienveillance de m'envoyer par M. C..., car, à ce moment, j'étais dénuement, et absolument j'ai des vêtements et le nécessaire, grace à la bonté du colonel A. W. Foute, du Mississippi, qui s'est montré un compatriote et un vrai frère pour moi. Il a fait tout ce qu'il pouvait dans nous avons les mêmes sympathies, mais il n'est pas riche, et il n'a pas beaucoup d'obligés. Son ami général Loring, de l'Alabama, est à l'étranger, pour leurs bonnes.

Je pense, monsieur, que vous voudrez bien publier un appel à nos concitoyens, et que ceux ci seront assez bienveillants pour écouter la prière d'un homme qui a essayé de faire son devoir envers notre cause perdue.

Je prie Dieu qu'un jour je le voudrai, car je suis fatigué, je désire la liberté, je ne veux pas mourir une prison. Je vous sais très obligé d'avoir publié ma lettre de juin 1867. Je ne pense pas qu'aucun de mes concitoyens du Sud refuse d'entendre la prière que je leur adresse d'une cellule de 8 pieds de long sur 5 de large. On ne me permet pas de lire les journaux, de sorte que je suis complétement à couper ce que vous voudrez devoir publier et de me l'envoyer.

Je suis, etc.,
JOHN C. BRAIN,
Lieutenant-commandant, marine des E. C.

Cette lettre est lue par une tierce personne.

ELECTIONS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.—Le 7 mai, a eu lieu l'élection, au palais Mazarin, il y a quatre candidats : MM. Legouvé, Mazade, Patin et Mme Flourens. L'Académie a rendu les deux verdicts ci après :

Election au fauteuil de M. Ponsard.
Votants, 32.

M. Autran..... 24 voix.
M. Th. Gautier..... 8 voix.

Election au fauteuil de M. Flourens.
Votants, 32.

M. Claude Bernard..... 31 voix.
M. Foisssac..... 2 voix.
M. Camille Rousset..... 7 voix.
M. Th. Gautier..... 2 voix.

LES GREENBACKS ET L'IMPÔT SUR LE REVENU.—Il y a, en ce moment, devant la Cour Suprême des Etats Unis, plusieurs procès qui exigeront tout d'amener une décision judiciaire sur la constitutionnalité du *Legal Tender Act*, ou loi donnant cours forcé aux billets des Etats-Unis (*greenbacks*). La Cour ne rendra pas son arrêt avant le mois de décembre, mais si cet arrêt est défavorable, c'est-à-dire si les juges décident que la Constitution s'oppose à ce que forcé des *greenbacks* la question demeure forcé à moitié résolue.

Le *Legal Tender Act* n'est pas le seul décret dont on conteste la légalité. Un comité formé de Philadelphie vient de porter devant la Cour de circuit de cette ville une plainte tendant à mettre à l'épreuve la légalité de l'impôt sur le revenu. Cette plainte dit que l'impôt en question est en désaccord avec l'article 1er, section 6 de la Constitution des Etats Unis, d'après laquelle "aucune taxe directe ne peut être perçue, si ce n'est proportionnellement au recensement." En effet, on sait que l'*income tax*, qui est de cinq pour cent sur tous les revenus, n'est nullement basé sur le chiffre de la population.

La Cour de Philadelphie a fait porter cette affaire à son rôle, et les plaidoiries commenceront le 1er juin.

Revue européenne.

Nous avons reçu hier le complément de la malle de Paris du 8 mai. Nous puisons dans nos journaux les nouvelles qui suivent :

Voici un article de la *Patrie* qui vaut mieux pour assurer la paix que toutes les déclarations officielles.

Des manœuvres d'ensemble et des exercices individuels de tir pour l'étude du nouveau fusil ont lieu en ce moment non-seulement au camp de Vincennes, mais encore dans nos différentes divisions militaires.

Les rapports qui arrivent de tous côtés constatent que nos soldats ont une aptitude particulière pour l'arme nouvelle, qu'ils s'en servent avec beaucoup d'intelligence et d'habileté et que quelques imperfections de détail signalées dès le principe ont été rectifiées de la manière la plus heureuse.

On a calculé, d'après les résultats obtenus, qu'un bataillon d'infanterie de 500 hommes, engagé à 500 mètres contre un ennemi numériquement égal, mettrait à la première décharge, chaque soldat fournissant un coup, de 80 à 90 hommes hors de combat, en moyenne.

Le *Journal français*, ayant à cette distance une portée et une efficacité supérieures aux autres armes du même genre, et chaque soldat pouvant, en commençant, tirer jusqu'à douze coups à la minute, il en résulte que le bataillon ennemi pourrait, en trente secondes, être mis tout entier hors de combat. Nous ne donnons ces détails que pour rendre sensible, par des chiffres, le mérite du fusil français, qui attire l'attention du monde militaire.

On lit dans l'*International* :

L'arrivée de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche à Paris serait différée, sinon empêchée, afin de ne pas provoquer le voyage du roi de Prusse à Saint Pétersbourg.

La note adressée par M. de Beust aux cabinets de Berlin et de Saint Pétersbourg, relativement à une nouvelle Sainte-Alliance, aurait donné lieu à de fréquentes conférences entre M. de Beust et M. de Werther, ambassadeur de Prusse à Vienne.

Il paraît que l'acceptation de cette Sainte-Alliance, moyennant la parfaite soumission de l'Autriche aux vues de la Prusse, pour les affaires d'Allemagne, et aux projets de la Russie, pour les affaires d'Orient, aurait complétement été écrite M. de Beust sur la fatale issue de ses complaisances.

On assure qu'un jeune député va publier une brochure à sensation, sous ce titre : *Théodorel Malfaco*.

On lit dans l'*Etendard* :

Une commission va être instituée pour examiner les demandes formulées par les délégués des ouvriers à l'Exposition universelle, et un sujet désigné celle la mission de rechercher, au commerce et des travaux publics a récemment adressé un rapport à l'Empereur.

Cette commission, présidée par le ministre, comprendra, dit-on, un certain nombre des grands corps de l'Etat, des patrons et des ouvriers des diverses industries.

C'est, croyons-nous, la première fois que les représentants directs des classes laborieuses auront été admis à siéger et à délibérer dans une commission gouvernementale.

Des nouvelles alarmantes pour les créanciers français du gouvernement tunisien ont été répandues depuis quelques jours.

Nous croyons qu'un effet le gouvernement tunisien ayant manqué à ses engagements, le représentant de la France a dû rompre toutes relations avec la cour du Bardo, mais le gouvernement française est résolu à faire respecter les intérêts de ses nationaux et il n'y a pas lieu de douter de l'énergie de son attitude à l'égard du bey de Tunis.

L'exemple de la France a porté ses fruits :

Le conseil fédéral, à Berlin, a adopté, dans une de ses dernières séances, un projet de loi abolissant la contrainte par corps. Comme l'adoption de cette loi par le Parlement fédéral romprait, sur ce point au moins, la communauté du droit commercial avec les Etats du Sud, ce projet de loi sera communiqué à ces derniers Etats, qui seront invités à introduire, à leur tour, dans leur législation commerciale, cette réforme importante.

La *Gazette de Vienne* publie la loi sur l'abolition de la contrainte par corps, elle est ainsi conçue :

Art. 1er. A partir du jour de la publication de la présente loi, il ne pourra être accordé d'exécution sur la personne du débiteur pour frais de change et autres créances pécuniaires et si elle était accordée auparavant, elle ne pourra être reconnue comme valide.

Art 2. Il n'est rien changé aux dispositions relatives à l'arrestation préventive des personnes suspectes de vouloir prendre la fuite.

Le jour même de cette publication, soixante-quatre personnes, hommes et femmes, débiteurs pour dettes, à Vienne, ont été mises en liberté.

Une dépêche de Berlin annonce que le parti libéral national aurait désidé de maintenir son projet d'adresse, mais de n'en faire usage que moins comme presque assurée l'adoption de l'ordre du jour motivé présenté par M. le duc d'Ujest et M. de Rogenbach, et dont voici le texte :

" Considérant que la réorganisation du Zollverein sur la base du traité douanier, par la concours des représentants du peuple allemand appelés à élaborer en commun les dispositions législatives, offre pour l'avenir un *gage du développement* continu des institutions nationales et une garantie de l'emploi efficace et satisfaisant de toutes les forces de l'Etat mises ensemble.

" Considérant que cette coopération unanime des membres du Parlement donnaient est le moyen le plus sur d'atteindre le but désiré;

Le Chambre passe à l'ordre du jour sur le projet d'Adresse.

L'ordre du jour pur et simple sur le projet d'Adresse proposé au Parlement donnaient a été rejeté par 186 voix contre 9. Le parti national-libéral a été battu, sur cette question importante, par la coalition des particularistes du Sud, des conservateurs et des cléricaux de la Prusse, et des progressistes. Il ne semble pas que M de Bismark soit intervenu officiellement dans la discussion, mais les journaux de son parti s'étaient prononcés pour l'Adresse.

La question de Mayence suggère au *Beobachter*, de Stuttgard, organe de la démocratie allemande, les réflexions suivantes :

" Si le comte de Bismark avait le sentiment naturel à un homme d'Etat allemand, au lieu de tout subordonner à sa direction prussienne, il devrait de dire que sa politique de 1866 était une énorme faute. Elle a relevé l'influence de l'étranger sur l'Allemagne, qui était anéantie depuis 1814, semble-t-il, et elle a fait naître et devenue pour la France une prétention internationale que, malgré toutes les phrases contraires, on reconnait de fait à Berlin.

" Or, quoique les choses en Allemagne soient dans un assez triste état, ce n'est que d'elle-même que peut se faire la régénération de l'Allemagne.

" Si Napoléon faisait une tentative d'attaquer l'Allemagne, on se trouverait dans le cas singulier et que vraisemblement ne se déroulera pas, que la défectuosité allemande serait obligée de se jeter de concert avec l'auteur de la guerre de 1866, qu'elle serait forcée du moins de suspendre, en raison de ses difficultés intérieures, les hautes, la lutte contre lui et son système. Mais, grace à la modération de Napoléon III, ce moment est encore loin, et on peut même espérer qu'il n'arrivera pas."

La nouvelle organisation militaire pour l'empire d'Autriche a été décidée et arrêtée définitivement à Pesth, pendant le séjour de l'empereur dans cette capitale. Le chancelier de l'empire, M. de Beust, et les autres membres du ministère commun s'étaient rendus à Pesth pour les conférences dans lesquelles le projet d'organisation a été élaboré. Les traits principaux de cette organisation sont : l'obligation universelle du service militaire, la durée de service fixée à trois années dans l'armée active au lieu de cinq années dans la landwehr. Les jeunes gens libérés au service actif font partie de la landwehr pendant 10 ans. L'entretien de l'armée active, outre 4 armée active un effectif de 300 mille hommes, à la réserve 300 mille hommes et à la landwehr 400 mille hommes. Le contingent annuel est fixé à 100 mille hommes. L'armée active sera une et indivisible, et placée sous l'administration du ministre de la guerre de l'empire. Les budgets seront votés par des délégations dans la proportion admise pour les dépenses communes, c'est-à-dire que la Hongrie y contribuera pour 30 p. c.

Les nouvelles d'Orient continuent à être peu rassurantes. La Turquie ne se contente pas de fortifier Varna, d'envoyer des troupes sur les rives du Danube et de Thessalie, elle fait aussi Montenegro : elle organise activement une sorte de landwher de musulmans. Dans les provinces frontières, tous les musulmans en état de porter les armes ont reçu l'ordre de se tenir prêts à répondre à l'appel. " Leur nombre, dit une correspondance, s'élèvera environ à 15,000 hommes, lesquels tous ensemble, par des mesures produiront un certain effet, et toutefois n'inspireront pas de sérieuses craintes à la frontière militaire organisée. Les autres provinces, sauf quelques exceptions, ne fourniront que les soldats réguliers de la Turquie aux quelles on n'devient pas compter. Et ces derniers ne dépasseront pas, en sorte que nul selon à "White Sulphur" ne fait double emploi.

Nous n'avons pas besoin de dire que les familles du Sud se voient en grand nombre dans cet établissement, où elle se mêl et avec les premières familles de la Virginie et du Nord. Le séjour de White Sulphur est donc des plus agréables.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—27 Mai.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M..... 74 degrés
12 " M..... 82
3 " P. M..... 83
6 " " 83

BILLETS DE VILLE. — Les autorités de la ville ont du décider, hier, pour $175,000 de billets de ville, autorisés par la loi du mois dernier de destruction par le feu. On s'attend incessamment à une forte hausse de ces billets quand notre ami Bonham n'annoncera pas par l'effet de la loi qui suspend la collection des taxes arriérées, car s'il ne le fait pas, la Législature prochaine le fera certainement pour lui. Nous conseillons donc aux contribuables qui ont des taxes à payer pour cette année ou pour les années antérieures de profiter de la baisse qui frappe actuellement les billets de ville, car il est certain qu'ils remonteront bientôt à leur valeur nominative, la quantité qui reste ne pouvant suffire à couvrir toutes les taxes dues à la municipalité, taxes ne s'élevant pas à moins de quatre millions, pour les arriérés de quatre ou cinq années.

AFFAIRE DE L'ÉCOLE DU CHEMIN DU BAYOU.—M Bermudez présidait hier une réunion des directeurs de cette école, convoquée spécialement pour entendre le rapport du comité sur l'école du Chemin du Bayou, ou Mme Bigot, institutrice, avait admis, dit-on, des enfants de couleur.

Le comité rapporte substantiellement que Mme Bigot avait informé les membres qu'elle avait admis cette enfants une de couleur, et qu'avant dans leur voisinage avaient demandé plus tard comme n'étant pas blancs On ignorait leur origine quand ils avaient donné leur nom, et vues ont quitté l'école depuis le commencement de l'enquête du comité. Neuf ont prouvé au comité d'une manière satisfaisante qu'ils sont blancs. Six ont négligé de faire, et deux ont refusé de fournir aucune preuve quelconque.

Le comité, après une recherche faite avec soin sur les registres, a trouvé que quelques uns des enfants qui étaient représentés par leurs camarades comme de couleur, étaient dans l'école depuis 5 ans, tous ayant été présentés à l'admission par des personnes blanches qui en disaient leurs parents. Deux représentés comme douteux avaient le teint très clair, et les autres qui étaient plus brune ont établi le fait qu'ils étaient blancs.

Le comité conclut ainsi :

Nous sommes convaincus que Mme Bigot n'a pas voulu les admettre de mauvaise foi, puisqu'à présent votre comité n'a aucune preuve que des enfants de couleur aient été admis à l'école du chemin du Bayou.

(Signé) GEORGE CROSAN,
MATHOT A. BAKER, } du Comité,
ANTONY SAMUDIA, }

Le rapport est mercit dans les minutes.

M. Thiemann présente une résolution à l'effet, dans des cas semblables, de renvoyer aux écoles de couleur les enfants de couleur qui seraient admis dans les écoles d'hommes blancs. La résolution est mise à l'ordre du jour de mercredi prochain avec une résolution de M. Kelly, pour renvoyer le rapport au comité avec pouvoir d'agir.

M. Kelly présente une autre résolution pour faire une règle permanente pour le Bureau, dans les cas d'admission d'enfants douteux, qui sera soumis pas fournies dans un délai fixé.

Cette résolution est également renvoyée à la prochaine séance.

La Direction s'ajourne.

SECONDE JOURNÉE DE LA FÊTE CHAMPÊTRE.—Il n'y avait pas hier autant de monde que la veille aux Fair Grounds.

Les exercices ont été inaugurés par une fort belle musique du premier d'infanterie des Etats Unis après quoi les courses ont commencé. Pour cette fois, " Woman's Rights " a battu " Black and Tan."

Dans une autre course, " Favorite " a battu " Andy Johnson."

Dans une course de chevaux, " Eagle " a battu " Flying Star " et une jument inconnue.

Les autres exercice de Base Ball, Archery et Croquet ont eu lieu comme de coutume et annoncés et ont été suivis d'un grand concert, d'une représentation dramatique et de danses dans la soirée, pour ceux qui ont voulu y rester. Le feu d'artifice qui a couronné dignement cette fête de la journée. La recette de mardi a été de $1000, sans compter la vente régulière des billets. L'affaire est donc un véritable succès.

UN SOLDAT NOYÉ.—Mardi, un soldat pris de boisson, est tombé du ferry de la rue du Canal dans le fleuve et s'est noyé.

ARRESTATION D'INCENDIE.—Un nommé Narcisse Delmaimaison a été arrêté sur une accusation portée par John Frank d'avoir aidé à à une tentative d'incendie contre sa maison. Un nommé Felix Andry a été l'connu principal dans cette affaire. On nous assure que l'accusation repose sur de très faibles éléments de soupçon.

UN BAISER EN PLEINE COUR.—Hier, Fanny Sweet, une célèbre courtisanne, traduite devant le recorder Gastinel, pour quelque petit délit de sa façon, a été si charmée de la manière dont son avocat l'a défendue qu'elle lui a sauté au cou et lui a donné un baiser retentissant. Quelque doux et éclatant qu'ait été ce baiser, il ne paraît pas que personne en ait été jaloux.

VOL.—Trois individus, John Foley, John Smith et Denis Sheehan, ont été arrêtés hier matin, à bord du steamer Rob E. Lee, sur la prévention d'avoir volé $1768 à E. Hillman.

UN DÉMENTI.—La lettre suivante écrite par la père de la Patti, dément le bruit qui avait couru du mariage civil de cette cantatrice avec le marquis de Caux.

" Au rédacteur du *Post*, de Londres :

" Mon attention a été appelée sur un paragraphe concernant ma fille, Mlle Adalina Patti, qui a paru dans votre numéro du 6 mai, comme étant une reproduction du *Figaro* de Paris. Je vous demande la permission de déclarer que la nouvelle que ma fille est mariée est absolument fausse.

" Votre serviteur,
SALVATOR PATTI.

" Royal Italian Opera, Convent Garden, 7 mai 1868.

— Le *Figaro* demande si les cours européen pas vont prendre le deuil à l'occasion de la mort de Théodoros.

On lit dans le *Japan Herald* :

" AVIS OFFICIEL.

" Le soussigné a la douleur d'informer MM. les résidents français que onze marins de l'équipage de la corvette à vapeur *Duplouix*, et que les Anglais, ne sachant pas ce qu'il est devenu, n'ont tous à le faire passer pour mort.

On sait également que les marchés à livrer pour le compte de l'armée anglaise, loin d'éprouver un temps d'arrêt, ont été poussés avec la plus grande activité et maintenus pour un temps indéterminé, ce qui ferait supposer que les Anglais n'ont pas l'intention d'évacuer le pays.

—On lit dans une correspondance parisienne :

Dans le monde politique, on signale beaucoup de décès. Au Sénat, c'est le général Husson qui succombe à une attaque d'apoplexie. Au Corps législatif et au conseil d'Etat, c'est la perte de M. Thonlongeon et de M. de Cormenin que l'on a à déplorer. Sous Louis Philippe M. de Cormenin était député de l'opposition et s'appelait Timon; sous l'empire il a été conseiller d'Etat et s'est appelé M. le vicomte de Cormenin. C'est de Timon que se souviendra peut-être l'histoire. La maladie qui a emporté M. de Thoulongeon ne compte que 73 cas dans les annales de la médecine. On l'appelle maladie bronzée, à cause de la couleur qu'elle donne à la peau, et qui n'est comparable qu'à celle du bronze, mais d'un bronze tirant sur le violet.

Le dernier cas ne date que de seize ans, et c'est encore la Palais-Bourbon qui peut le revendiquer. C'était sous la présidence de M. Billault. Il s'agit non d'un député, mais d'un des plus nobles serviteurs de la chambre. Un jour, M. Billault, au moment de monter en voiture, s'arrêta consterné; l'homme qui occupait le siége était passé à l'état de matière. Vingt-quatre heures après, le pauvre cocher mourait à l'hôpital, tandis que les médecins qui l'entouraient cherchaient le mot de l'énigme

M. de Toulongeon représentait au Corps législatif le 4e arrondissement lyonnais de 1858 et de Poligny. il a constamment voté avec les ultra-conservateurs. Il avait remplacé, dans la députation, M. Chartier, jadis chef à la rédaction du feuilleton littéraire du *Journal des Débats*, qui était devenu maître de forges dans le pays.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Une réunion générale des abonnés de l'Opéra doit avoir lieu ce soir, à sept heures et demie, au Foyer. Il s'agit de l'adoption définitive des réglements et de l'organisation permanente de la société de l'Opéra. Tous les abonnés sont priés d'assister à la réunion.

Avis aux dames et aux modistes.—Voici une nouvelle qui vous sera accueillie par le temps qui court, car le désir d'acheter ne fait pas défaut, c'est le moyen qui manque. Or une réduction de cit quante pour cent sur des articles de haute nouveauté, récemment importés par le magasin de faits et nouveautés, tenu par Mme Bigot, rue Dauphin, 150, rue du Canal, près Carondelet, ou à son magasin de gros, rue de la Douane, No 86.

Eaux de Greenbrier—Ces sources d'eau salutaires dans l'Ouest-Virginie sont depuis longtemps en faveur et chaque année, à cette époque, attirent beaucoup de monde. MM. Peyton & Co., qui exploitent aujourd'hui les bains de Greenbrier, annoncent qu'ils ont un établissement où ils peuvent recevoir et loger 1500 personnes. Tout y est installé, dissemble, sur un très grand pieds, avec toutes les agrements, et toutes les commodités désirables. Le prix de la pension est en outre fort modéré. Voilà bien des raisons, sans compter les elles pittoresques du pays, pour rendre populaire l'établissement dont il s'agit dans cette notice. Au surplus voici quelques extraits que nous prenons en résumé dans une très belle description de la localité où se trouvent les eaux de Greenbrier.

Le White Sulphur, le plus connu de tous les hôtels en anglais, est au milieu de la région des sources, ayant ses "Hot, Warm" et Healing Spring de 20 à 85 milles au Nord ; les "Sweet" à 18 milles à l'Est, les "Salt" et "Blue" de 24 à 60 milles au Sud. Toutes ces diverses sources sont d'accès facile.

"White Sulphur" jouit de plus beau climat qu'on puisse désirer dans les montagnes. Le thermomètre est le plus souvent de 58 à 80 degrés pendant l'été et atteint rarement plus de 90 degrés à quelque heure du jour que ce soit, en sorte que les invalides mêmes peuvent, sans fatigue, se livrer au grand air à l'exercice qui leur convient.

La vente de ces eaux s'opérant que deux sources fournissent sur le pieds de 20 à 40 gallons par minute sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici. L'hôtel de MM. Peyton & Co. reçoivent leur nom de ce qu'il se place grand de Sud, qu'il a 300 pieds de long et couvrant plus d'un acre de terre. Le grand salon est un des plus magnifiques que l'on puisse voir dans les Etats-Unis. Le réfectoire ou la salle à manger a 300 pieds de long sur 50 de large. 1200 personnes peuvent y être convenablement assises. La salle de bal est distincte et séparée des autres, en sorte que nul selon à "White Sulphur" ne fait double emploi.

Nous n'avons pas besoin de dire que les familles du Sud se voient en grand nombre dans cet établissement, où elle se mêl et avec les premières familles de la Virginie et du Nord. Le séjour de White Sulphur est donc des plus agréables.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

De Washington.

Wooley est toujours en charte privée.

Grant favorise la nomination de Schofield.

Effet des nouvelles sur l'impeachment à Savannah.

Grand enthousiasme et illumination.

Nouvelles Européennes.

Londres, 27 — Les derniers avis de Chine disent que 40,000 insurgés du Sud assiégeant Pien-Tsin, menaçant de prendre d'assaut la garnison forte de 20,000 hommes. Trois canonnières protègent sur ce point les étrangers. Les villages voisins ont été pillés par les rebelles.

Londres, 28—Blue Gown a gagné le prix Derby.

Nouvelles de Washington.

Washington, 27—SÉNAT : Le bill incorporant la Compagnie nationale d'assurance a été adopté.

La résolution acceptant la résignation de Forney a été déposée suivant le réglement.

On demande à Seward les documents et correspondances concernant les réclamations à propos de l'Alabama.

Rose a donné une explication personnelle sur les bruits de corruption.

La résolution de Davis a été amendée par Ross pour donner 5 membres au lieu de 2 au comité chargé de faire enquête sur les bruits de corruption. Adoptée.

L'admission de l'Arkansas a été discutée jusqu'à l'ajournement. La discussion n'a porté que sur des points de mineure importance. Aucun républicain ne s'opposa à l'admission de cet Etat sous sa constitution.

CHAMBRE—Le comité sur les routes de poste a été chargé d'examiner la question d'une loi générale prohibant la jetée de ponts sur des courants navigables de moins de 500 pieds de large.

Le rapport sur les allocations de rivières et de ports a été référé à un comité général.

Un bill amendant les lois sur la collection des amendes, pénalités et forfaitures à la douane, a passé.

Le bill de taxe imprimé a été présenté. Schenck a dit que plusieurs amendements verbaux seraient présentés.

Les allocations indiennes ont été discutées jusqu'à l'ajournement.

Washington, 27 — Les clés du bureau de la guerre sont encore chez le général Townsend. La moitié des gardes ont été révoqués.

Wooley ayant refusé encore aujourd'hui de dire où cette fille est cachée, comme il avait dépensé son argent, a été renvoyé en prison.

On dit que Grant favorise la confirmation de Schofield. Il n'y a pas eu de séance exécutive aujourd'hui, mais la séance a référé à un comité la nomination de Schofield.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $829,000.

On pense beaucoup de membres du Cabinet qui veulent résigner, mais on ne sait rien de positif.

Le Sénat a déposé sur le bureau la nomination de Phillip Fouse, comme agent naval à la Nlle Orléans. Sullivan est conséquemment maintenu dans cette place.

Nouvelles Diverses.

Cleveland, 27—Coburn a été arrêté. Les pairs seront déclarés nuls.

Savannah, 27—Toutes les classes du peuple ont manifesté ici un grand enthousiasme à la nouvelle de la reine Sauvage du plan d'impeachment. Les bureaux du *Republican*, du Metropolitan et de la Compagnie du Home contre le feu, nombre de balises publiques et de résidences particulières ont été illuminées ce soir en l'honneur de la défaite de l'impeachment. Il y aura aujourd'hui et des serenades.

Richmond, 27 — Les cercles officiels ont été excités aujourd'hui par une attaque faite dans la rue par l'honorable Jos. Segar contre M Van Winkle, marshall des Etats Unis de ce District. Les parties ont été arrêtés par le maire avant tout dommage sérieux.

New York, 27—La Société des missionnaires Baptistes continuant ses conférences, et ses délibérations sont marquées par des sentiments de la plus grande cordialité.

Un rapport favorisant l'admission des délégués du Sud a été adopté.

Le Dr Manley de la Caroline du Sud, a fait un discours important et très concilliateur.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 27 — La rivière baisse avec 8 pieds, 4 pouces d'eau dans le canal. Temps clair et chaud.

St Louis, 27 — Le fleuve baisse ici et dans les hauts.

Passe du Sud Ouest, 27, 6 p. m. — Pas d'arrivages. Légère brise du Sud.

Marchés européens.

Liverpool, 27 au soir — Coton calme à la clôture et ferme. Ventes de 10,000 balles. Spéculation et exportation de 2,000 balles. Cotons du Surat, 11 3/4 d. Orleans 11 3/8 d. Vendu aujourd hui 1,000 balles.

Londres, 27, au soir — Consols, 93 5/8. Bons 71 7/8.

Marché de la Havane.

La Havane, 27. Sucre inactif, et nominal. Farine 12.00. Change sur Londres 11 1/4 à 11 3/4. Sur les Etats-Unis ou or 1/2 0/0 de compte.

Marchés américains.

New York, 27 au soir — Coton moins actif. Vendu 500 balles. Mid. 30. Farine languissante, et en baisse de 5 à 10 c. Sucre actif. Lards fermes.

New York, 27—Fonds publics, forts à la clôture. 5-20, avec coupons 111 5/8. Or 139 1/4. Sterlin calme et ferme 110 1/8. Prets sur demande de 4 à 5.

Mobile, 27—Coton calme à la clôture. Vendu 127 balles. Middling 27. Reçu 41 balles, exporté 19.

Charleston, 27—Pas de ventes de coton aujourd hui. Mid. Texas 29 et 30. Reçu 173. Exporté pour le cabotage 929.

Louisville, 27 — Vendu 211 b. de tabac à une hausse. 7 1/2 à 5/1 00. — Farine superfine à $ 7.75 à 8. Graisse 19. Coton plat et nominal.

Cincinnati, 27 — Farine et blé sans changement. Beurre 25. Fromage 10 à 10 1/2. Lard 13 3/4. Cotés 17 1/2. Graisse 18 à 19.

St Louis, 27 — Tabac au plein prix. Farine 7.40. Porc 28. Graisse 20.

(Dépêches d'hier soir.)

Liverpool, 27—Coton tenjant à la hausse Middling 11 1/8. Middling Orleans 11 3/8.

Cincinnati, 27—McCoole est sous garde à Lowrenceburg, Ind. La partie de boxe est ajournée.

New York, 27—Or 139 7/8. Coton plat. Middling Upland 30.

Washington, 27 —Les personnes qui se sont conformées à l'amnistie de septembre, ont été enregistrées hier.

Cette succession ajoute considérablement au vote blanc.

On doute de l'efficacité d'un habeas corpus dans l'affaire Wooley, l'opinion étant que la Chambre des représentants est trop élevée pour être troublée dans ses délibérations par un writ parail.

Washington, 28, vers 3 h. 30m Cette après midi, le Président a reçu la communication suivante du M. Stanton :

Département de la guerre, }
Washington City, 26 mai 1868. }

Au Président.

Monsieur—La résolution du 26mai des Etats Unis du 21 février dernier, déclarant que le Président n'a aucun pouvoir de révoquer le secrétaire de la guerre, et de nommer sans autre officier pour remplir les devoirs de cet office, par intérim, n'ayant pas été approuvé aujourd'hui par les deux tiers des membres présents et votant sur l'article d'impeachment préféré contre vous par la Chambre des Représentante, je me suis déchargé du département de la guerre et j'ai laissé le dit département les livres, archives, papiers et propriétés sous ma charge comme secrétaire de la guerre, au soin du major-général brevété Townsend, le plus ancien assistant adjudant-général, sujet à vos ordres.

EDWIN M. STANTON,
Secrétaire de la guerre.

FAITS DIVERS.

On écrit de Londres, le 29 avril :

Les dernieres nouvelles d'Australie sont déplorables. On assure que le duc d'Edimbourg était désigné aux coups des assassins par des ordres envoyés de Londres. Le complot fénian voulait venger l'exécution des fénians de Manchester, au Canada, M. Mac Gee d'Arcy